

PAYS-BAS

Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada – Pays-Bas

DESCRIPTION

Le Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada – Pays-Bas s'adresse aux Canadiens qui désirent enrichir leur expérience de voyage à l'étranger en vivant et en travaillant aux Pays-Bas.

Les domaines d'activité suivants sont plus particulièrement visés :

- l'industrie;
- le commerce;
- les sciences et les techniques;
- le tourisme;
- l'agriculture et l'horticulture.

Seuls les participants qui souhaitent travailler dans le domaine de l'agriculture ou de l'horticulture peuvent obtenir de l'aide pour trouver un emploi. Les services de placement sont réservés aux étudiants (à plein temps ou à temps partiel) inscrits à un programme d'études universitaires en agriculture ou en horticulture ou diplômés d'un tel programme ou d'un programme d'études collégiales équivalent.

L'organisme Stichting Uitwisseling, l'agence d'échanges pour les jeunes et de voyages d'études agricoles des Pays-Bas, s'occupe de placer les personnes qui ont de l'expérience en agriculture ou en horticulture dans des fermes ou des entreprises qui conviennent. La nature des emplois dépend des saisons ainsi que des compétences et des goûts des participants. C'est pourquoi ceux-ci doivent joindre à leur demande un curriculum vitæ détaillé. Après avoir trouvé une famille d'accueil, on communique

avec le participant pour obtenir son approbation.

Les participants placés par l'agence Stichting Uitwisseling sont nourris et logés, et gagnent environ 125 florins par semaine. Ceux qui trouvent eux-mêmes un emploi dans le domaine de l'agriculture ou de l'horticulture sont rémunérés à un taux répondant à l'offre et à la demande.

Les stagiaires jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants des Pays-Bas en ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

DURÉE DES STAGES

Les candidats admissibles qui trouvent un emploi lié à leur domaine d'études sur place pourront demander un permis de travail d'un an non renouvelable.

Les participants qui désirent travailler dans un domaine non lié à leur spécialisation peuvent obtenir un permis de quatre mois non renouvelable. Il est toutefois possible de demander trois permis de travail consécutifs pour trois différents emplois de façon à pouvoir travailler au Pays-Bas pour une durée d'un an maximum.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne ou être un immigrant ayant obtenu le droit d'établissement au Canada;
- fréquenter (à plein temps ou à temps partiel) une université, un collège, un institut technique ou l'équivalent, ou en avoir obtenu un diplôme au cours de la dernière année. (Les candidats doivent fournir une copie du diplôme